

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-06-27-002
Séance du 27 juin 2022

Date de convocation : 21 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.
La séance a eu lieu en public.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Laurence RAVEROT, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, René BERTRAND, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Jean-Paul DA SILVA, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, Maryse PACCARD, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Franck GENILLON (procuration à Virginie BECQUET), Irène TOST (procuration à Romain DAUBIE) Christian PRADIER (procuration à Mustafa SARIKAYA), Pascal JUSSEAUME (procuration à Anne FABIANO), Jean-Luc CHARVET (procuration à Karine GARNIER),

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne FABIANO

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoirs : 5

Objet : Compte de gestion 2021 du budget principal de la commune

Rapporteur : Madame Aurore SAMIER, Adjointe en charge des finances

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant l'établissement du compte de gestion 2021 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	6 418 235,97 €	1 067 354,47 €
Dépenses	6 030 609,54 €	1 293 764,76 €
Solde (R-D)	387 626,43 €	-226 410,29 €
Excédent antérieur reporté	1 331 439,78 €	145 285,96 €
Déficit antérieur reporté		
Solde d'exécution	1 719 066,21 €	-81 124,33 €
Restes à réaliser de l'exercice	0,00 €	523 858,80 €
Résultat net de clôture	1 719 066,21 €	-604 983,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 3 ABSTENTIONS et 28 voix POUR :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2021 du budget principal ;
- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme je certifie
que le présent acte a été publié ou
notifié selon les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :
Reçue en Préfecture le :
Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ